Le Bois International - L'officiel du bois
Scierie, exploitation forestière - N° 40
Samedi 24 novembre 2012 - 83e année

26 NOV. 2012
FUSAGx Gembloux Bibliothèque

Sommaire

Lignes express > 4
Agenda > 4
Les calendriers de la formation et des manifestations en décembre

L'événement

> Gros plan
AQUITAINE / La résine sud-européenne veut se tailler un marché > 7

La pratique professionnelle

> Entreprises
FRANCHE-COMTÉ / Locatelli s'équipe et mise sur l'optimisation et la flexibilité > 10

Les affaires

> Le marché du bois
AUX VENTES ONF /
52% du volume invendus à Tulle > 13
Feuillus façonnés convoités à Velaine-en-Haye > 14

RENDEZ-VOUS MECA N°37

Le Rendez-Vous de la méca n° 37 : Vers du matériel professionnel électroportatif
ESSAIS /
Entretien paysager / Une tronçonneuse autonome en énergie comme en affûtage > 17
Taille d'entretien / Élagage : une seule batterie pour divers outils > 20
Finition en sciage et construction /
Un champion de France choisit une tronçonneuse à batterie > 24

INVENTAIRE /
Équipements / Parmi les autres marques de matériel électroportatif > 28

DÉCOUVERTE /
Débardage en forêt soumise /
Un porteur prélève des billons feuillus de tous diamètres > 29

Le Journal des Annonces du Bois > 31
Renseignements commerciaux > 39

Franc-parler

Sauvons les meubles... usagés

En 2013, une nouvelle benne fera son apparition dans nos déchetteries. Elle portera la mention "meubles" et les particuliers devront y déposer chaises, tables, canapés, étagères et même matelas. Cette benne sera la traduction de la nouvelle filière de collecte et de traitement des déchets d'ameublement voulue par la loi Grenelle 2.

En créant la "Responsabilité élargie des producteurs", le législateur contraint en effet "les metteurs sur le marché" à assurer la collecte et le recyclage des produits en fin de vie. Le meuble, qui génère 1,7 million de tonnes de déchets par an, a beaucoup à y gagner. Seuls 25% de ses déchets sont aujourd'hui recyclés, la majorité finissant en décharge.

L'objectif fixé par l'Etat est ambitieux : parvenir à 45% de recyclage en 2015. Pour satisfaire à cette exigence, les distributeurs et fabricants de meubles ont donc créé Eco-mobilier, la structure qui devra organiser la filière. D'un coût estimé à 350 millions d'euros, elle sera financée par les consommateurs, sous la forme d'une écocontribution perçue dès mars 2013 sur chaque achat. A partir de 20 centimes pour une chaise, jusqu'à 4 euros pour un matelas.

Les bennes devraient se mettre en place en mai. Mais la véritable difficulté se situera en aval. Que faire des vieux meubles collectés ? Eco-mobilier veut faire émerger des valorisations innovantes. Il y en a une qui vient immédiatement à l'esprit : le recyclage des panneaux à particules, à l'exemple du papier. Ne serait-ce pas un bon moyen de réduire les tensions sur la matière première ?

LBI

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 3, rue Claude Odde - BP 50523 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél. : 04.77.74.33.99 - Télécopie : 04.77.93.11.26
Abonnements : France (1 an) 107,50 € - Le numéro : 3,50 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.